

SECTION DE LA MOSELLE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL (CTPD) DU 30/06/11

L'ACCUEIL ; ON SAIT RECEVOIR A LA DRFIP... !!!

Un CTPD rien que sur l'accueil rue des Clercs, on pouvait s'attendre à des mesures concrètes qui facilitent les conditions de travail des agents concernés.

En fait, après un cours théorique sur les compétences techniques et relationnelles que nécessite l'accueil, nous avons appris que 10,6 millions de contribuables ont été reçus au niveau national dont 164.622 pour la Moselle.

S'en est suivie la présentation d'un protocole pour lequel la DRFIP souhaitait un compromis acceptable par tous y compris les syndicats.

FO-DGFIP s'est étonné de cette nouvelle démarche:

- de qui émane cette volonté de formaliser un protocole ? Les agents ne sont pas demandeurs.
- quelles garanties ont été données aux agents de Metz Nord chargés de l'accueil et confrontés à une nouvelle mission qu'est la partie recouvrement ?
- compromis acceptable pour qui alors que nous ne sommes plus en mesure d'assumer correctement nos missions et que les pressions exercées par les chefs de service se font gravement ressentir sur la santé des agents ? (mauvais exemple : la concurrence acharnée entre chefs de service pour terminer la saisie des 2042 les premiers).

Après une longue discussion stérile, nous retiendrons que :

- les principes de départ restent applicables sauf pour la caisse qui ne s'occupera plus des applications REC et RAR.
- Il sera fait en sorte que chaque agent puisse avoir sa pause méridienne normale.
- Une réunion sera organisée avant la sortie des avis d'imposition.
- Un affichage lumineux pour signaler la caisse est prévu.
- La notion d'exceptionnel pour renforcer l'accueil est réservée aux journées d'échéances d'impôts locaux.
- La réception téléphonique ne sera pas assurée par Metz Nord sauf....en cas de problème !

TRANSFERT D'UN EMPLOI B

Transfert de l'équipe de renfort filière gestion publique en résidence Metz vers l'équipe de renfort départemental avec effet au 01/09/2011.

Il s'agit d'un emploi vacant qui ne modifie pas les effectifs de l'équipe de renfort (15 B et 8 C).

QUESTIONS DIVERSES

Réponses apportées aux questions posées lors du dernier CTPD :

DISCORDANCE GESPRO-BDRP : après vérification, ne concerne qu'un seul dossier suite à mauvaise manipulation. Remboursement sera débloqué par voie contentieuse.

BROCHURES IR : FO-DGFIP s'était insurgé sur le nombre insuffisant de ces brochures. Il semble que seul le SIE de METZ EST n'ait pu en recevoir. Si vous avez connaissance d'autres services, n'hésitez pas à nous en informer. En tout état de cause, le DRFIP s'est engagé à ce que chaque service touchant à la fiscalité dispose d'une dotation suffisante de brochures IR et de brochures impôts locaux.

VACATAIRES ET DEONTOLOGIE : le contrat de chaque vacataire comprend une clause de confidentialité donc pas de problème pour la saisie des déclarations de revenus !

EXAMEN CONTROLEUR 1^{ère} classe :

FO-DGFIP a signalé l'inégalité de formation prévue pour les candidats des deux filières :
Brochure 2009 pour les candidats filière fiscale
Brochure actualisée 2011 pour les candidats filière gestion publique
Selon la direction ce n'est pas pénalisant les épreuves étant différentes
Vous avez bien dit Fusion !

FORBACH : analyse des sols à la Trésorerie (présence de rats en début d'année) : tout est OK mais des travaux ont été demandés au propriétaire : VMC et ouvertures supplémentaires pour renouveler l'air.

REMBOURSEMENT : des frais des agents Domaine : la situation est rétablie (mars a été remboursé en juin). Agora fait toujours des vagues.

Pour FO-DGFIP, en conclusion de ce CTPD :

Dans notre administration en continuelle déconstruction, on s'acharne à communiquer et à pondre des protocoles pour régler des conditions de travail intenable au quotidien. La belle vitrine cache la misère de la réelle souffrance et lassitude des agents qui n'en peuvent plus.

ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

ARRET DES REFORMES

**JE
NOUS
TOUS
AVEC FO!** **SERVICE
PUBLIC**